



Trier ? C'est pas sorcier !

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand



**Assemblée primaire du 11 décembre 2017
Commune de Collonges**

1

Situation pour notre commune



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Situation

1 Règlement accepté en séance du 12.06.2017 par l'assemblée primaire.

2 Présentation et règlement sur le site internet de la commune.

3 Informations complémentaires AP du 16.10.2017.

4 En cours de validation de la taxe de base par le canton et par M. Prix.

5 11.12.2017, 3^{ème} info sur l'intro de la taxe au sac à la population de Collonges.

6 Distribution du flyer d'ici 10 jours env.



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

2

Processus & Etat des lieux



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Infrastructures pour Collonges

- Baisse prévu d'env. 40% des déchets dans les moloks.
- Pas de molok supplémentaire.
- Budget 2018 = un montant de frs 17'000.- pour l'équipement de 4 emplacements.



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

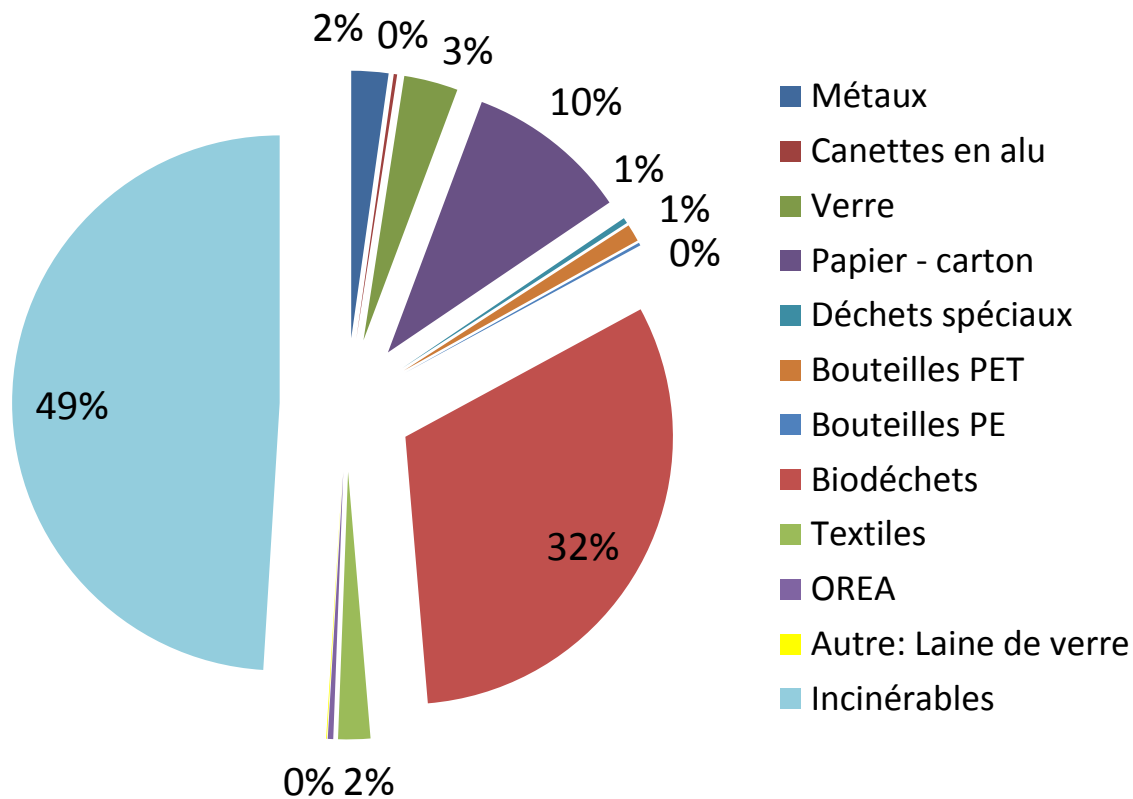
Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

La moitié du contenu des poubelles actuelles est valorisable



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand



Ce qui va concrètement changer



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand



Déchets alimentaires

- Pour notre commune, il faut prévoir 4 endroits pour collecter les déchets alimentaires.
- Des tests sur St-Maurice et Massongex.
- Pour notre commune, il faut prévoir d'ici l'été 2018 au plus tard, l'installation de containers pour la récupération.
- 94 kg par année et par citoyen de déchets alimentaires dans les ordures ménagères (moyenne CH) !!!
- OM en 2016 pour notre commune = 152,6 tonnes
- Env. 50 tonnes de déchets alimentaires



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

3

Sac taxé & communication



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Recto & verso



Trier? C'est pas sorcier!

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand



Informations complémentaires

Flyer, tout-ménage

- Heures de la déchetterie
- Directive sur les encombrant incinérables de moins de 35 litres
- Sacs taxés interdits à la déchetterie
- Prix des sacs
- Je peux en acheter dans les commerces ?
- Récupération déchets alimentaires



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand



2011

Année de démarrage du service GastroVert



500

Remettants GastroVert



41'000

Levées de bacs par année



3'500 t

De restes d'aliments traités par année



200 g

De restes d'aliments générés par repas servi



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Pictogrammes

SENSIBILISATION AU TRI

«Ce qui ne va pas dans le sac»



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand



Carton / Papier



Verre



PET



Fer-blanc



Aluminium /
Canettes



Huiles



Déchets
verts



Textiles



Médicaments
Produits toxiques



Piles



Ampoules
Sources lumineuses



Appareils
électriques

Comparatif du prix du sac et taxes de base en Suisse romande (TVA incluse)



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

	Aigle Région	Ville de Fribourg	Ville de Neuchâtel	Ville de Delémont	Valais romand
Sac 17 L	CHF 1.00	CHF 1.05	CHF 1.00	CHF 1.10	CHF 0.95
Sac 35 L	CHF 1.95	CHF 1.90	CHF 2.00	CHF 2.15	CHF 1.90
Sac 60 L	CHF 3.80	CHF 3.10	CHF 3.40	CHF 3.85	CHF 3.40
Sac 110 L	CHF 6.00	CHF 5.60	CHF 6.30	CHF 7.30	CHF 6.20
Taxe de base	CHF 100.00 par logement	CHF 97.20 par contribuable	CHF 124.20 par logement	Selon l'âge ou par le nbre personnes par ménage, etc. (CHF 146.90 par couple)	Selon le nbre de personnes par ménage ou par m ³ SIA ou par pièces, etc. (en moyenne entre CHF 55.00 et 150.00)

Contrôles et responsabilités

Art. 39 Infractions

¹ Toute contravention au présent règlement sera sanctionnée par le Conseil municipal par une amende de 10'000 francs maximum, selon la procédure prévue aux articles 34j ss de la LPJA.

² Demeurent réservées les infractions prévues par les législations fédérale et cantonale et relevant de la compétence de l'autorité cantonale.

Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA)

E. Délais

Art. 34

1 Le délai de recours est de trente jours.

2 Sont réservés les délais différents du droit fédéral et du droit concordataire.

3 Le délai de recours contre une décision incidente est de dix jours.



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Contrôles et responsabilités

- Nous comptons sur votre responsabilité citoyenne.
- Assermentation des employés de la voirie le 19 décembre 2017 par le Préfet du district.
- Dès le lundi 1^{er} janvier 2018, seulement les tacs taxés pourront être déposés aux endroits habituels !



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

4

Impact pour 1 ménage



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Projet simulation pour Collonges

Ménage de 4 personnes

- Sur la base de 1 à 2 sacs de 35 litres par semaine en moyenne (1,5 sac)

Avant l'introduction de la taxe au sac

Achat des sacs (sacs actuels noirs)	30.-
Taxe appliquée pour 4 personnes	280.-
Total	310.-

Après introduction de la taxe au sac

Achat de sacs	148.-
Taxe appliquée pour 4 personnes	0.-
Taxe annuelle de base	131.60 *
Total	<u>279.60</u> *

- Projet selon nos calculs et total estimatif
47.- / pers. pondération à 2.8



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Taxe : env. Fr. 1,57 par sac / calcul



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand



Prix de vente à Fr. 1.90

Fabrication	}	Fr. 0.33
Stockage		
Logistique		
Marge revendeur		
Encaissement		
TVA		
Taxe (hors TVA)		Fr. 1.57
Total		Fr. 1.90

TVA : calcul avec le taux qui sera applicable jusqu'au 31.12.2017

5

Conclusion



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Antenne-communes-Canton- Surveillance des prix (Monsieur Prix)

- **Les communes**

- > adaptent leur règlement sur les déchets,
- > choisissent de développer-renforcer-modifier leurs infrastructures de tri et collecte,
- > informent leurs habitants des changements,
- > assurent le contrôle du tri des déchets,
- > sont responsables de l'équilibre financier de leur gestion de déchets selon le système des 3 piliers (taxe au sac, taxe annuelle de base, impôt).

- **Le Canton**

- > valide les nouveaux règlements communaux,
- > prépare le dossier d'homologation pour le Conseil d'Etat,
- > traite les éventuels recours de citoyens.

- **Monsieur Prix**

- > veille à la justesse et à la transparence des prix dans ce marché monopolistique
- > est régulièrement informé de l'évolution de la démarche



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

Conclusion

- **Changement de système** / La taxe au sac n'est pas une taxe supplémentaire, elle remplace la taxe variable actuelle.
- **Incitation** / Plus le citoyen trie, moins ses coûts sont élevés.
- **Rôle des communes** / Les communes aident leurs citoyens en mettant en place un système de tri.
- **Accompagnement** / Les citoyens et les entrepreneurs seront accompagnés par le biais d'une communication régulière.
- **Demain** / Dès le 1^{er} janvier 2018, trier ne sera donc... pas sorcier !



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand

FIN

Merci pour votre attention.



**Trier?
C'est pas
sorcier!**

Information
pour l'introduction
de la taxe sur les
déchets urbains
dans le Valais Romand